

# DÉCISION D'ACCRÉDITATION

À l'issue de l'évaluation externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en mars 2019, et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le Collège du Hcéres le 26 mars 2018,

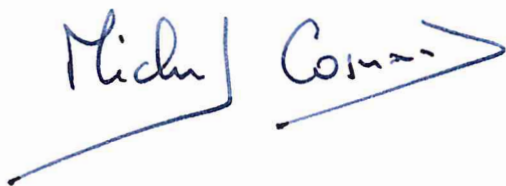
## LE DOCTORAT EN CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ (GRADUATE RESEARCH PROGRAMME WASCAL)

Centre d'Excellence Africain CCBAD (Changement Climatique, Biodiversité et Agriculture Durable)

**Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire**

est accrédité pour 5 ans (juillet 2019 – juillet 2024)  
sans condition

Paris, le 17 juin 2019,  
Michel Cosnard, Président du Hcéres



Le Hcéres est membre  
de plein droit de



Le Hcéres est inscrit au  
registre européen



La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes de l'établissement ainsi labellisé.

